



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gestion

Question écrite n° 42770

## Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire sur les travaux effectués par la commission de récolement des dépôts d'oeuvres d'arts, dans son ministère. En effet, cette commission, initiée en 1996, vient de déposer un bilan qui laisse apparaître un nombre de disparition d'oeuvres d'arts d'environ 13 %. Il souhaite donc connaître les mesures qui vont être mises en place dans son ministère, pour tenter de réparer ce préjudice culturel.

## Texte de la réponse

Le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, dès sa création au mois de mai 2007, a investi les locaux de l'hôtel de Rothelin-Charolais, dont le ministère de l'éducation était précédemment affectataire. Un inventaire d'entrée a été effectué par le Mobilier national dès le 20 juin 2007, et par le Fonds national d'art contemporain (FNAC) le 2 juillet 2007, répertoriant l'ensemble des oeuvres d'art déposées au cabinet du ministre par ces deux institutions. Les opérations de dépôt d'oeuvres d'art intervenues depuis lors ont donné lieu à l'établissement soit d'une convention de dépôt avec le FNAC, soit d'un arrêté de dépôt pris par le Mobilier national. Il en est de même des opérations de restitution, systématiquement enregistrées auprès des institutions concernées, selon la procédure en vigueur. Enfin, il est bien entendu que les services du ministère apporteront tout leur concours et s'appliqueront à répondre avec soin, le moment venu, aux différentes demandes dont ils pourront faire l'objet de la part de la commission de récolement des dépôts d'oeuvres d'art.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Zumkeller](#)

**Circonscription :** Territoire-de-Belfort (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42770

**Rubrique :** État

**Ministère interrogé :** Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

**Ministère attributaire :** Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 février 2009, page 1712

**Réponse publiée le :** 9 février 2010, page 1432